

TARIFS SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

- ≡ Une licence de 39,00 Euros (annuelle et non remboursable)
- ≡ Une cotisation
- ≡ Un certificat médical pour les 18ans et plus
- ≡ Autorisation parentale pour les mineurs (inclus au dossier)

KARATE / BODY-karaté / Baby-karaté

Catégories	Tarifs
Enfants et Adolescents 6 à 18ans 2 fois par semaine	340 € / Année
Body-karaté	150 € / année

Passeport sportif compétiteurs (ligue de karaté) : 25€ valable 8ans

⊗ **PROMOTION PARRAINAGE ET FACILITÉ DE PAIEMENT**

Lors de l'inscription, une possibilité de paiement en plusieurs fois sans frais peut être demandée.

*-10% sur la cotisation en cas de souscription multiple par famille (hors passeport et licence) **Nous consulter pour la remise***

Maison de Quartier Gallard

Jeudi	18h00 à 19h00	Body Karaté
	17h00 à 18h00	Karaté Débutant
Mercredi	17h00 à 18h30	Karaté enfants et adolescents Elite
	16h00 à 17h00	Karaté enfants et adolescents Intermédiaire
	15h00 à 16h00	Karaté Débutant
Vendredi	16h30 à 17h30	Karaté enfants et adolescents Intermédiaire
	17h30 à 19h00	Karaté enfants et adolescents Elite
Samedi	10h00 à 11h00	Karaté Elite

La Municipalité se réserve le droit d'utiliser la salle, dans ce cas le cours est soit déplacé soit annulé.

FICHE D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Lieu naissance :

Nationalité :

Profession :

Adresse :

.....

Tél. Dom :

Tél. Profel :

Tél. Port :

Adresse Email :

Observations particulières (asthmatique, souffle au coeur, etc....) :

.....
.....
.....
.....

Je soussigné(e)

déclare souscrire un contrat d'abonnement incessible avec

L'Association Senchin Karaté Saint Claude, m'autorisant à utiliser le matériel du club, dans le cadre du Karaté.

En cas de non utilisation de ce droit de mon propre fait, je ne pourrai prétendre à une quelconque réclamation, ni à un quelconque remboursement (sauf motif exceptionnel et présentation d'un justificatif).

J'atteste que ma constitution physique et mon état de santé me permettent d'utiliser le matériel et de suivre les activités sportives du club, et m'engage à fournir un certificat médical d'aptitude dès ma première séance.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché dans l'enceinte du club et joint au présent dossier, et y adhérer sans restriction.

Autorise Le Senchin Karaté Saint Claude à diffuser des images de l'adhérent sur les réseaux sociaux, journaux, site internet, support de communication ou vidéo. **OUI NON (1)**

Fait à, le

Signature de l'adhérent ou du représentant légal
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

(1) Rayer les mentions inutiles

TOUS DOSSIER INCOMPLET NE PEUT ÊTRE ACCEPTE

AUTORISATION PARENTALE 2025 / 2026

JE SOUSSIGNE

Père, Mère, Tuteur (1)

Demeurant
.....
.....

Téléphone

Mail

AUTORISE MON ENFANT

.....
Nom.....

Prénom.....

Né(e) le.....

A s'inscrire au club du Senchin Karaté Saint Claude et m'engage à respecter les modalités d'inscription et règlement intérieur.

Autorise Le Senchin Karaté Saint Claude à diffuser des images de mon enfant sur les réseaux sociaux, journaux, site internet, support de communication ou vidéo. **OUI NON (1)**

Fait à **Le**

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « certifié sincère et exact ».

(1) Rayer les mentions inutiles

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 - Dès la signature du contrat d'adhésion et après parfait paiement de l'adhésion, l'adhérent est autorisé à pénétrer dans les locaux du Club et à en utiliser les installations dans le cadre des horaires d'ouvertures affichées, et en fonction de la formule d'adhésion retenue. Pendant la durée de l'abonnement sont compris : les congés et fermetures justifiées par l'entretien, la réparation du matériel et des locaux, le fonctionnement du club et événement organisé par la municipalité. Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances de Noël et de carnaval.

ARTICLE 2 - Dès signature du contrat, les acomptes versés, le règlement de la cotisation et de la licence fédérale ne feront l'objet d'aucun remboursement (sauf motif exceptionnel et justificatif).

A ce titre, l'adhérent sera tenu d'informer le club le plus tôt possible.

ARTICLE 3 - Pour parfaire son attestation d'aptitude à la pratique des activités physiques et sportives, l'adhérent s'engage à fournir un certificat médical d'aptitude dès sa première séance.

Toute inaptitude à ces pratiques déclarée postérieurement à la conclusion du contrat ne pourra donner lieu à un report ou un remboursement en tout ou partie de l'abonnement.

ARTICLE 4 - L'adhérent déclare souscrire une police d'assurance au titre de sa propre responsabilité civile, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers ou à lui-même, de son propre fait, pendant l'exercice de ses activités dans l'enceinte du club.

La responsabilité du club ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée du matériel.

L'assurance Fédérale de Karaté que nous vous proposons est obligatoire (compris dans le prix de la licence).

ARTICLE 5 - L'adhérent reconnaît à la direction le droit d'exclure de l'établissement sans préavis ni indemnité toute personne dont l'attitude ou le comportement seraient contraires aux bonnes mœurs, ou notoirement gênant pour les autres membres, ou non conforme au présent règlement (cf charte des parents et des athlètes affichées dans les locaux).

ARTICLE 6 - L'adhérent reconnaît l'obligation de respecter les consignes suivantes :

- L'interdiction de fumer à l'intérieur de l'établissement
- Le port de vêtements et de chaussure de sport spécifiques à savoir : une tenue correcte (pieds et mains propres, coiffé, vêtements propres, repassés et adaptés à l'activité).
- La possession d'une paire de tongs pour le karaté, une paire de baskets adaptée au body-karaté toujours propres et inutilisées à l'extérieur de la salle sont obligatoires.
-

ARTICLE 7 - L'adhérent déposera ses affaires personnelles dans la salle où il pratique son activité sportive et ne fera pas l'objet d'une surveillance spécifique de la part du personnel. La surveillance des affaires personnelles est sous la seule responsabilité de l'adhérent.

Par conséquent, le Club se décline de toute responsabilité en cas de vol.

ARTICLE 8 - Le club ne dispose pas d'un lieu d'accueil surveillé pour les jeunes enfants non licenciés. Afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités, ceux-ci sont placés sous la seule et entière responsabilité de leurs parents qui devront nécessairement être présents. Parents et adhérents, pour la bonne marche du club, veuillez s'il vous plaît signaler l'arrêt total ou momentané de votre enfant ou de vous-même aux cours, dans les plus brefs délais. En cas de maladie, un certificat médical d'inaptitude à exercer les activités sera obligatoirement transmis ainsi qu'un certificat médical de reprise.

Parents, vos enfants sont assurés pour les cours, veillez de leurs présences aux heures d'entraînement.

Le club se décline de toute responsabilité en cas de problèmes rencontrés au cours du trajet « Domicile - Salle d'entraînement et inversement ». Pour des raisons de sécurité accompagnez et récupérez vos enfants dans l'enceinte du club et non sur la voie publique. La direction du club peut pour des raisons d'organisation, de sécurité ou pour une meilleure gestion des adhérents, supprimer, modifier ou ajouter des prestations ou des horaires dans le planning du club (vacances scolaires, déplacements en compétition...).

Présence des parents dans les salles d'entraînement : une période d'adaptation durant le 1^{er} **mois** de la saison sera accordée et durant toute l'année pour les baby-karaté.

Si le nombre de participants aux cours est inférieur ou égal à 5 le club peut être en mesure d'annuler la séance.

ARTICLE 9 - Le karaté est un art martial qui nécessite un équipement tel que: gants, protège-dents, coquille, plastron (pour les filles),... Cet équipement est indispensable et permettra à votre enfant d'être protégé des éventuels accidents principalement pendant les combats.

Veillez à ce que votre enfant ne les perde pas. Pour cela, inscrivez son nom et prénom avec un stylo indélébile.